

La présente politique de sponsoring contient les directives pour les parties prenantes internes et externes. Elle se base sur la charte de la Ligue pulmonaire du 20 novembre 2014 et sur la stratégie de Fundraising 2020 du 18 août 2016.

Principes généraux

- La Ligue pulmonaire suisse collabore en partenariat avec des entreprises et a pour objectif des partenariats de longue durée.
- Des coopérations à court terme sont également prévues pour des projets uniques ou ponctuels tels que des congrès, des événements, des publications, des campagnes, etc.
- Parallèlement au soutien financier, les entreprises doivent également exercer un soutien par le biais de leurs groupes cibles, produits et prestations de services ainsi que de leurs prestations en nature.
- Les partenaires partagent des valeurs identiques ou apparantées à celles de la Ligue pulmonaire.

Valeurs

- Nous mettons l'accent sur le bien-être **du client et sur les prestations** pour les clients et les partenaires.
- Nous sommes perçus comme un **partenaire compétent, crédible et fiable**.
- En tant que plus grande ligue du secteur de la santé en Suisse, nous prenons nos responsabilités envers la société. Nous organisons le futur **d'une manière dynamique et efficace** et sommes influents.
- Nous accordons également beaucoup d'importance à la mise en place de partenariats durables et à la préservation des ressources.

Indépendance et transparence

- L'indépendance et la transparence sont une priorité absolue pour la Ligue pulmonaire. Celle-ci préserve en particulier son indépendance financière.
- Le rapport et les comptes annuels mettent en lumière la manière avec laquelle la Ligue pulmonaire se finance et d'où proviennent les ressources financières.
- En principe, toutes les contributions de issues du sponsoring sont publiées sur le site Internet www.lungenliga.ch. Les exceptions doivent être justifiées par des motifs particuliers.

Protection des données / protection des personnes

Pour des raisons de protection des données, les données personnelles de personnes concernées, de membres ou de donateurs sont à tout moment protégées. La Ligue pulmonaire ne transmet aucune adresse à des tiers sans consentement explicite.